



DOSSIER



UN BUDGET VOLONTARISTE, TOURNÉ VERS L'AVENIR

Le Conseil municipal a voté le budget 2018 lors de la séance du 10 avril. L'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.



PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE GÉNÉRAL

Plus que jamais, les collectivités territoriales doivent pouvoir rester les institutions locales qui favorisent le vivre ensemble et la cohésion de la population.



Alors que la France doit depuis plusieurs années faire des efforts pour mieux maîtriser ses dépenses publiques, les collectivités territoriales sont celles qui ont le plus œuvré en matière de bonne gestion des deniers publics.

Cet effort est d'autant plus remarquable qu'elles sont contraintes par des changements institutionnels qui troublent la lisibilité des services publics rendus à la population. La commune apparaît encore comme l'espace local vers lequel se tournent les citoyens pour régler les problèmes de la vie quotidienne alors que ce sont les Régions et les Intercommunalités qui sont mises en avant et renforcées par les dernières lois de décentralisation.

Parce qu'elles sont les principaux investisseurs publics et qu'elles améliorent la croissance française, les collectivités territoriales doivent pouvoir continuer à développer des programmes ambitieux en investissement qui garantissent la croissance des entreprises et le maintien de l'emploi local.

La loi de programmation des finances publiques a défini la stratégie de l'État pour un retour au quasi-équilibre budgétaire d'ici la fin du mandat présidentiel. Cependant, elle atteint cet objectif en mettant les collectivités territoriales à contribution au-delà du poids qu'elles représentent dans les déficits publics. Alors qu'elles ne représentent que 18 % des dépenses publiques, les collectivités territoriales sont aujourd'hui appelées à réduire le déficit public à hauteur de 26,5 %.

Une des mesures phare du nouvel exécutif aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes.

Le Président a promis que l'exonération de 80 % des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget de ces dernières, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires (baisse de près de 50 % de la dota-

tion globale de fonctionnement sur 5 ans), doutent que les compensations financières de l'État se fassent à l'euro près. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7 %, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires. Il est vrai que, entre 1981 et 2009, leurs dépenses ont progressé de 47 %, passant de 8,1 % à 11,9 % du PIB, générant les remontrances annuelles de la Cour des Comptes. Après des années d'excès, l'ajustement de leurs dépenses s'est imposé comme une nécessité. Toutefois, l'exonération de la taxe d'habitation, au même titre que la baisse des dotations de l'État, va à l'encontre du droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « principe d'autonomie financière » et, par là même, la capacité des collectivités à fixer l'assiette et le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation.

L'exonération des ménages les plus modestes devrait donc nécessairement impacter davantage les collectivités les moins riches. 80 % des foyers français seront exonérés d'un tiers de la taxe d'habitation au moment du paiement de cet impôt (novembre). La mesure sera valable jusqu'à 30 000 euros de revenus annuels (soit 27 000 euros de revenu fiscal de référence en prenant en compte l'abattement fiscal de 10 %) pour un célibataire, soit environ 2 500 euros de revenu réel imposable par mois, 48.000 € pour un couple sans enfants, puis 6.000 € par enfant. Il en coûtera 3 milliards d'euros à l'État.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % de la population inquiète les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdurera.

En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste depuis plus rien.

En effet le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable ; l'État prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux communes, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées.

La réforme de la taxe professionnelle il y a quelques années a présenté le même processus. Néanmoins, cette réforme de la taxe d'habitation doit s'inscrire dans un projet de refonte globale de la fiscalité locale. Dans cette optique les collectivités locales souhaitent organiser dès 2018 un projet de loi de finances des collectivités.

La Loi de finances 2018 prévoit également une diminution des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle de -14,36%.

DOSSIER

LE BUDGET COMMUNAL 2018

Le budget 2018 est un budget soucieux de la préservation des services publics tout en maîtrisant l'évolution de leurs coûts. Tout en préservant la qualité des services rendus aux Fertois, la Ville aura à maîtriser les grands équilibres financiers de son budget pour préserver sa capacité financière au-delà de la fin du mandat. Les mesures nécessaires à la préservation d'un niveau élevé d'épargne seront prises en fonctionnement de manière à financer la politique ambitieuse d'investissement de la collectivité.

Le budget 2018 est établi selon les orientations suivantes :

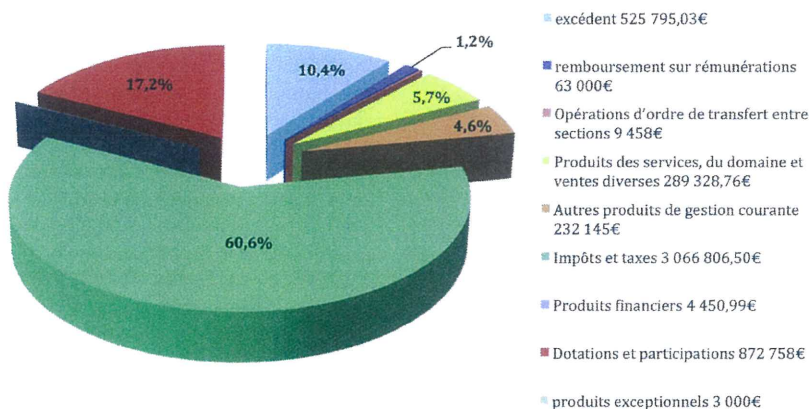
- ◆ stabilisation pérenne des dépenses de fonctionnement,
- ◆ maintien des taux d'imposition sans augmentation,
- ◆ poursuite des investissements communaux ,

LA SECTION FONCTIONNEMENT

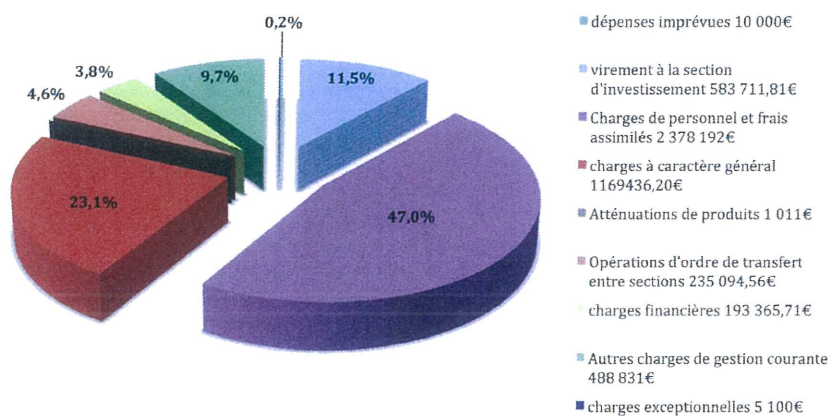
En 2018, et malgré la réforme de la taxe d'habitation, aucune hausse des taux d'imposition qui restent : 9,96% pour la taxe d'habitation, 19,62% pour la taxe du foncier bâti, 34,83 % pour la taxe du foncier non bâti. Les dotations et participations sont à nouveau en baisse .

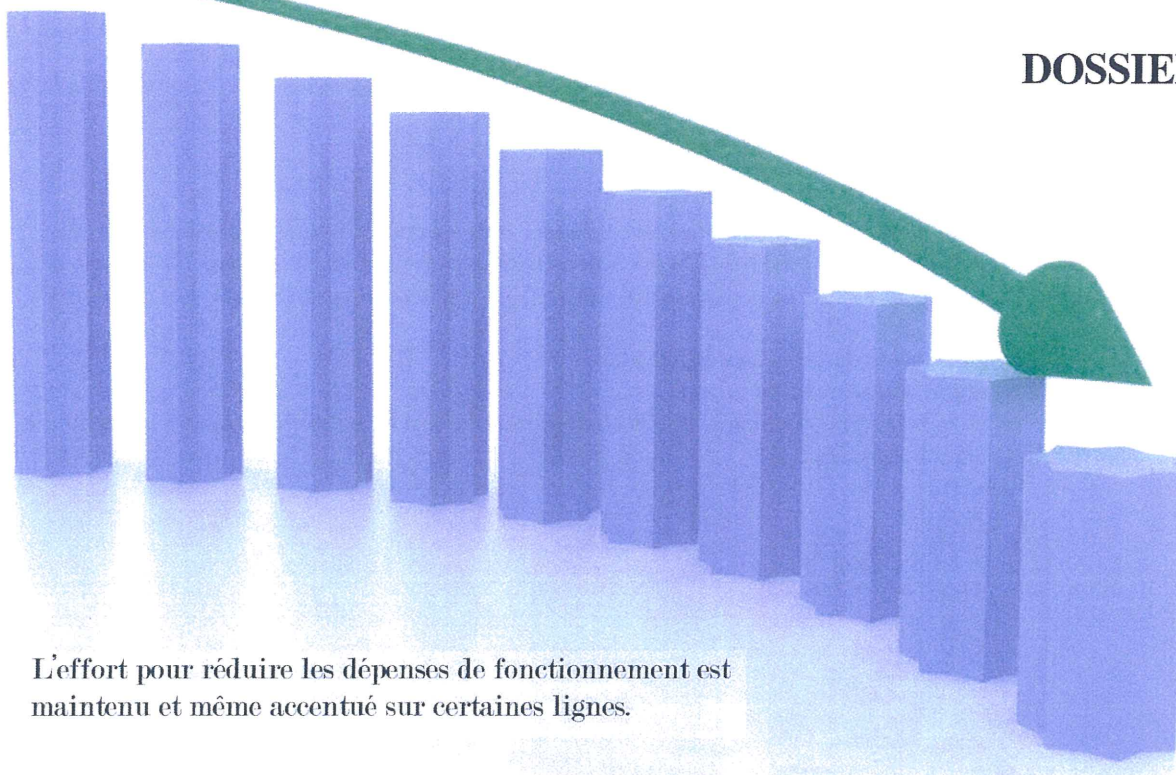
Les charges de fonctionnement sont quant à elles obligatoirement maîtrisées.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 5 064 742,28€



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 5 064 742,28€





L'effort pour réduire les dépenses de fonctionnement est maintenu et même accentué sur certaines lignes.

Charges du personnel

Un budget maîtrisant l'évolution des coûts des personnels participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

Plusieurs éléments contraignent fortement le chapitre du personnel :

- Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État,
- Suppression des Contrats Aidés jeunes et baisse de la prise en charge pour les Contrats Aidés seniors,

Une grande vigilance est observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail est poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

La masse salariale de 2 378 192,00€ est en baisse de 3,10% en 2018, par le non remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Charges générales

C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement. En 2018, les dépenses courantes sont estimées à 1 169 436,20€.

Elles regroupent : les achats courants, les services extérieurs, les maintenances, les frais d'énergies, les entretiens de bâtiments et de voirie...

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion. Néanmoins les événements majeurs et inattendus type inondations peuvent modifier et impacter lourdement le prévisionnel.

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes.

Atténuation de produits

Reversements : FPIC (fonds de péréquation), Taxes de séjours.

Charges financières

Elles diminueront par rapport à 2017, en raison du principe même du remboursement des emprunts.

L'inscription au Budget 2018 devrait s'élever à 193 365,71€ contre 209 544,05€ au BP 2017.

Un autofinancement toujours conséquent

Il est très important de pouvoir financer l'investissement par la bonne gestion de la section fonctionnement. Le montant du virement 2018 est de 583 711,81€.



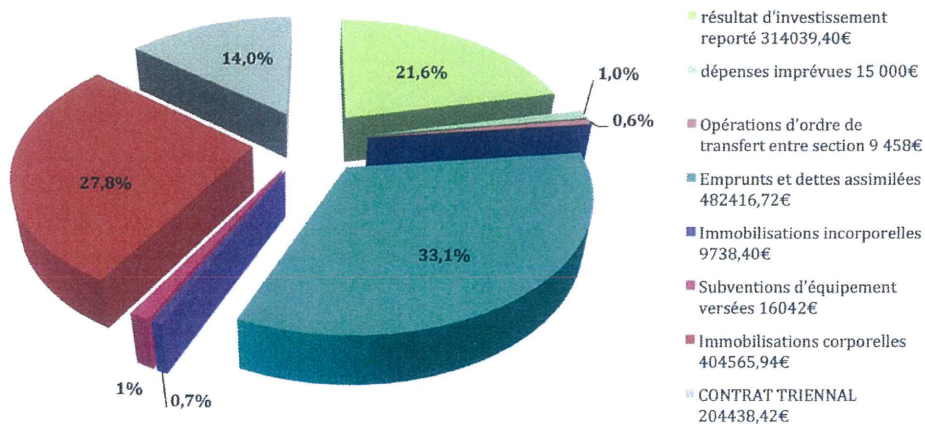
DOSSIER

LA SECTION INVESTISSEMENT

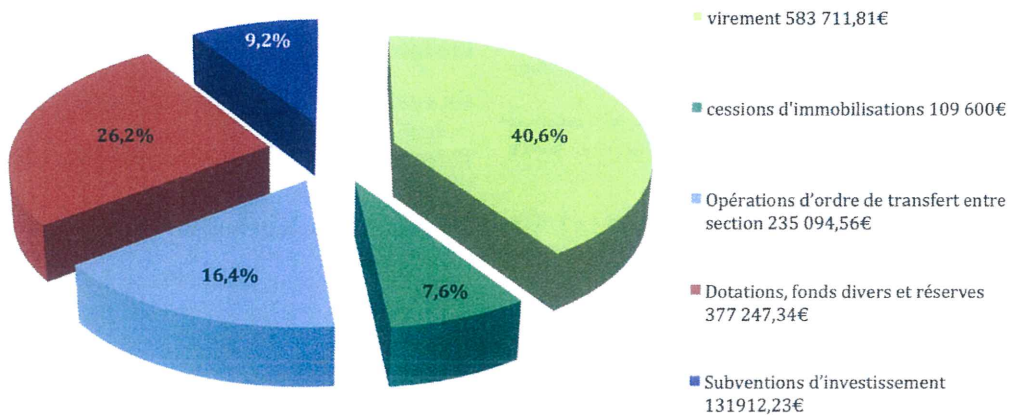
Le Plan Pluriannuel des Investissements permet d'aborder tous les grands projets prioritaires d'investissements de manière globale. Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), les critères de priorisation sont les suivants :

- dépenses juridiquement engagées, travaux en cours
- sécurité des biens et des personnes
- investissements générateurs d'économie de fonctionnement voire n'en produisant pas de nouvelles et significativement autofinancés.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 1 455 688,88€



RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 455 688,88€



LES INVESTISSEMENTS 2018

La collectivité s'est fixée un objectif ambitieux : poursuivre une stratégie d'investissement pour assurer l'avenir de la collectivité tout en ne s'endettant pas davantage. Cette orientation suppose à la fois de renforcer la capacité d'autofinancement de la collectivité tout en planifiant au mieux les dépenses à réaliser.

Barnums 6x12m 1 500€
 Panneau plexi hommage aux Maires 800€
 Remplacement véhicule Police Municipale 18 400€
 Vestiaires (2x1/2 colonne) 301,14€
 Table allongée et barre d'appui 1 500€
 Tabourets à hauteur réglable (14) 1 300€
 Sacs de couchage x10 350€
 Tableaux noirs 2 classes maternelle 1 250€
 Résine antidérapante sur les coursives école primaire 3 300€
 Classe mobile 3 900€
 2 tables pour bibliothèque de l'école primaires 310€
 Faux plafond salle ordinateurs et leds 5 500€
 Brise vue grille extérieure 500€
 Démolition ancienne salle de classe cour 39 000€
 Provision chauffage-eau 3 600€
 Provision chaudière 10 000€
 Création ossuaire 29 742€
 Vestiaires CTM (1ère tranche) 40 000€
 Locaux fédération des APAJH (remplacement rdv de sol) 4 753€
 Hôtel de ville lettres pour fronton 2 000€
 Tapis escalier mairie 4 000€
 Révisions des portes extérieures salle Peyrefitte 1 000€
 Création accodrains devant les portes de la salle Peyrefitte 4 000€
 Réfection couvertures locaux vestiaires 6 401,27€
 Travaux partiels mur cimetière (initiatives 77) 4 884€
 Remplacement menuiseries ext. 30 d'Orient appt 7 000€
 Mise en accessibilité des arrêts de bus (3ème) rue de Rebais 19 000€
 Feux tricolores avenue du Général Leclerc (Génie civil) 4 500€

Remplacement de pièces sur la sono de la ville 1 500€
 Réducteurs de puissance et éco d'énergie éclairage public 19 000€
 Feux tricolores avenue de Rebais installation 2 623,80€
 Matériel de signalisation 623,78€
 Contrat triennal reprises des voiries Nageot / Grenouilles 150 629,83€
 Contrat triennal reprise des voiries Nageot / Grenouilles n°2 25 242€
 Pont des Grenouilles (phase 2) (avenant n°1) 28 556,59€
 Pose de garde-corps ruelle des Grenouilles 3 800€
 Carrefour Cochot / Nageot signalisation tricolore 2 300€
 Provision signalisation 2 700€
 Pourtour Saint Nicaise 12 000€
 Grange aux Dimes (initiatives 77) 6 958€
 Mur rue d'Orient (initiatives 77) 4 200€
 Balayeuse thermique 109 000€
 Appareil complémentaires GLUTTON 1 560€
 Matériel électroportatif (visseuse, mortaiseuse..) 2 000€
 Véhicule voiries électrique 18 000€
 Acquisition 15 barrières de voirie 800€
 Désherbeur thermique 105€
 Antivirus Gdata contrat 24 mois 600€
 Serveur salle vidéo 1 045€
 Millésime online 25% 8 438,40€
 Antivirus Gdata scolaires 700€
 Télévision surveillance vidéo police Municipale 200€
 Standard téléphonique 6 000€
 STABNET désherbeur mécanique 22 000€
 Tronçonneuse 800€
 Création de Jachères fleuries sur la commune 3 000€



CONCLUSION

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée. Concernant l'investissement, suite au transfert de compétences vers la communauté de communes (eau et assainissement à partir du 1er janvier 2020), les communes vont perdre une grande partie de leur pouvoir décisionnel ; Mais malgré ces diverses sources d'inquiétude, la Ville s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement très raisonnable.